Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 décembre 2021 à 20h00

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20.10.2021
3. Démission
4. Nomination du bureau du Conseil général
5. Budget 2022
6. Arrêté concernant la « Dissolution du STIVAB »
7. Arrêté concernant le « Déneigement »
8. Informations de chacune des commissions
9. Informations du Conseil communal
10. Création de l'agenda 2022
11. Divers

Appel

Séverine ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tout le monde et procède à l'appel.

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Fabio Lebre, Sophie Farine Brunner, Adrien Leonelli, Manesh Robert-Nicoud, Kewin Borel, Jérôme Galli, Emily Faivre, Natacha Tissot Curdin Jeanneret et Estelle Vuille N'Gaïdé.

Absents et excusés : Romane Haldimann et Raphaël Maradan

Sont présents en tant que membres du Conseil communal: Sébastien Verbeck, Philippe Raval, Jean-François Choffet et Emilie Känel

Séverine Dick-Boucard, Mégane Verdon (PV)

Séverine passe directement la parole à Nicole pour les points suivants.

Procès-verbal de la séance du 20.10.2021

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021 est accepté à l'unanimité. Nicole remercie Mégane.

Démission

Manesh déménage et quitte la commune, il démissionne donc du Conseil général pour janvier 2022. Kewin a demandé un congé pour le 1er semestre 2022. Il sera de nouveau parmi nous à l'été 2022.

Nicole passe au point suivant.

Nomination du bureau du Conseil général

Sont nommés à l'unanimité au bureau du Conseil général 2022 :

Présidente : Nicole Künzi
Vice-Présidente : Emily Faivre
Secrétaire : Romane Haldimann
Secrétaire-adjoint : Estelle Vuille N'Gaïdé
Questeurs : Fabio Lebre et Sophie Farine-Brunner

Nicole passe au point suivant

Budget 2022

Nicole procède à la lecture du rapport du Conseil communal relatif au budget 2022 et passe ensuite la parole à Sophie pour la lecture du rapport de la Commission financière.
La Commission financière recommande au Conseil général d'approuver le budget tel qu'il est présenté et remercie Séverine et le Conseil communal pour le travail effectué.

Nicole remercie Sophie et demande s'il y a des questions ?

Estelle au nom de l'Entente :

Que comprend le compte 35100.00 Attribution aux financements spéciaux ?
Séverine indique qu'il s'agit d'un compte de transfert qui est utilisé pour tous les services qui doivent s'autofinancer. Pour mettre le compte de service à zéro, la perte ou le bénéfice est directement transféré au bilan au moyen de ce compte.

Que comprend le compte 30000.03 Vacations du Conseil communal ?
Séverine explique qu'il sert à comptabiliser les honoraires des conseillers communaux ainsi que leurs heures de travail pour la commune.

Concernant la vidange des fosses, pourquoi les frais administratifs ne sont pas séparés des frais du prestataire ?
Séverine explique que les frais sont bien séparés dans la comptabilité. Les frais administratifs se trouvent dans le 42100.00-2200.

Jérôme demande pourquoi nous avons majoré le prix du prestataire plutôt que mettre en évidence les frais administratifs ?
Jean-François indique que l'augmentation a été déterminée sous l'ancienne législature et que cela n'a jamais fait l'objet de questions. Une demande peut être faite pour que La STEP Vers Lermite soit complétement gérée par les propriétaires. Comme il s'agit de questions d'ordre privées, Nicole propose à Jérôme de regarder avec les propriétaires et le Conseil communal afin de trouver une solution.

Séverine précise que le prix du m3 est le même pour tout le monde. Concernant Vers Lermite, il y a également d'autres frais qui sont répartis. De plus, l'entreprise Calame ne nous facture aucuns frais de déplacement.

Fabio souhaite obtenir les documents du calcul du taux d'endettement et le plan financier 2022-2025. Séverine lui indique que ces deux documents font partie intégrante de l'exemplaire du budget qu'il a reçu.

La parole n'étant plus demandée, Nicole procède à la lecture de l'arrêté relatif au budget 2022.

Ce dernier est passé au vote : **ACCEPTE Oui : 9 /** Non : 1 / Abstention : 0

Nicole passe au point suivant

Arrêté concernant la « Dissolution de STIVAB »

Nicole procède à la lecture du rapport du Conseil communal relatif à la dissolution de STIVAB.

Nicole demande s'il y a des questions. Afin de les éviter, Philippe prend directement la parole en demandant à Nicole si cela dérange.

Philippe explique que le rapport a été fait par la Commune du Cerneux-Péquignot. Ce rapport contient une erreur : *« De son côté, la société de tir sera responsable de l'organisation des tirs et prendra à sa charge la totalité des coûts inhérents au fonctionnement et à l'entretien des installations de tir, soit la ciblerie, la butte de tir et les récupérateurs de balles, ainsi que les charges de fonctionnement de la buvette. »* Ces frais sont à la charge de la commune et sont régis par une ordonnance fédérale. Celle-ci nous oblige également à mettre à disposition une ligne de tir à 300 mètres et de l'entretenir.

Le stand de tir ne sert pas uniquement aux tireurs sportifs mais il permet aussi aux tireurs astreints d'effectuer leurs tirs obligatoires.

Le passage au MCH2 en 2016, oblige le STIVAB de faire contrôler les comptes par un organe de révision reconnu. Leur comptabilité contient environ 4 écritures par année et le coût de la révision se monte à environ Fr. 3'000.00.

La fermeture du stand de tir a été envisagée. Seulement, cette solution nous rattacherait au stand de tir du Locle qui nous coûterait Fr. 40'000.00 à répartir entre les trois communes, soit environ Fr. 13'000.00 par année à notre charge.

Manesh demande si les tireurs de notre commune sont des tireurs sportifs ou astreints ? Philippe répond qu'il y a des tireurs sportifs mais également des tireurs astreint.

Philippe indique que depuis 1998, année de construction du stand, nous avons payé Fr. 44'000.00 pour l'achat du terrain et la construction du stand. Depuis, les deux sociétés de tir ne nous ont jamais rien demandé et entretiennent le stand à leur frais. Le stand appartient aux trois communes depuis 1998.

Jérôme indique que sur le SITN, le stand appartient à la Commune du Cerneux-Péquignot.
Philippe indique que cela est faux, il appartient aux trois communes. Il précise également qu'il ne reste plus que 4 lignes de tir pour les montagnes.

Philippe indique également qu'au moment de la dissolution, il est prévu que les deux sociétés fusionnent. Un plan financier sur 5 ans leur sera demandé afin de préparer au mieux nos budgets. Actuellement, le bâtiment est en ordre.

Estelle aimerait plus de détail sur l'état du bâtiment. Philippe demande à ce qu'on lui fasse confiance et confirme que le bâtiment est en bon état. Les sociétés ont pris énormément de frais à leur charge.

Nicole s'inquiète sur le fait qu'un jour la société ne veuille plus prendre en charge ce qui devrait être payé par nos soins. Philippe affirme que c'est justement pour cela qu'un plan financier sur 5 ans a été demandé.

Jérôme demande si nous avons déjà le plan financier. Philippe répond que ce plan financier sera fait une fois que la dissolution de STIVAB aura eu lieu.

Estelle dit que c'est impossible pour elle de voter sans avoir plus d'information et avec un rapport qui contient des erreurs. Elle est d'accord avec la dissolution mais n'ayant aucune idée de la convention qui sera faite ni des frais qui seront à notre charge par la suite cela est compliqué. Philippe indique qu'aucun chiffre ne peut être donné puisque nous n'avons jamais eu de frais.

Emily estime qu'il n'est pas possible de voter sans le plan financier. Philippe réitère qu'aucun chiffre ne peut être donné.

Estelle demande si le CG aura possibilité de voir la convention avant de procéder au vote. Séverine précise que pour le moment nous devons voter la dissolution du STIVAB. La convention est en cours d'élaboration et chaque commune pourra apporter ses conditions.

Estelle demande si le CG pourra avoir un droit de regard sur la convention ? Philippe répond qu'ils n'auront pas de regard pour l'établissement de la convention, ils verront les montants de la répartition au budget 2023. Sébastien reformule la question d'Estelle. Philippe répond finalement qu'en tant que partenaire politique le CG pourra voir cette convention.

Estelle indique que Philippe a avancé un montant de Fr. 13'000.00 mais n'a rien d'écrit concernant ce montant. Philippe coupe Estelle en répétant que le prix à payer pour aller au Locle serait de Fr. 40'000.00 à se répartir entre les trois communes.

Estelle souhaite savoir combien de tireurs sont de notre commune. Philippe indique que le stand compte environ 50 tireurs et que 12 d'entre eux habitent notre commune.

Jean-François rappelle que nous sommes dans l'obligation de mettre à disposition une ligne de tir pour les tireurs astreints. Cette obligation est régie par une ordonnance fédérale.

Adrien indique que nous devons voter un arrêté alors que le rapport contient une erreur. Adrien aimerait pouvoir lire l'arrêté. Nicole répond qu'elle lira l'arrêté au moment de passer au vote.

Sophie souhaite savoir ce qu'il se passera si l'arrêté est refusé. Philippe indique que nous devrons nous rattacher au stand de tir du Locle.

Séverine indique que pour le moment c'est un syndicat et que selon la LFINec, le contrôle des comptes est trop compliqué. En effet, ils doivent, comme pour une commune, prendre un organe de révision agrée. La dissolution permettra justement d'introduire leur comptabilité dans celles des trois communes. Il faut également préciser que les frais de contrôle des comptes devront être payés par les communes.

Emily comprend que cela va nous simplifier la tâche au niveau administratif et que cela devrait nous coûter moins cher que d'aller au Locle, mais cela sans garantie. Philippe indique que oui, la société de tir nous fera un budget chaque année qui sera présenté aux trois communes. Nous aurons le choix de l'accepter, d'y apporter des modifications ou de le refuser.

Estelle demande si notre commune peut se retirer en tout temps de la convention ? Philippe indique que nous ne pouvons pas nous retirer vu que l'ordonnance fédérale nous oblige à avoir une ligne de tir.

Estelle souhaite savoir, si dans le cas où le stand du Cerneux-Péquignot nous coûterait plus cher que d'aller au Locle, est-ce qu'on a la possibilité de se retirer de la convention. Philippe affirme que oui mais sous conditions. Sébastien indique que le délai de résiliation est de 10 ans pour les deux parties.

Sébastien indique également qu'il a eu l'occasion de visiter le bâtiment l'année dernière. Ce dernier est en bon état. La société ne nous a également jamais rien demandé et ils sont bien conscients que c'est du donnant/donnant. Sébastien indique également que pour le moment il y a deux sociétés de tir, la dissolution prévoit d'en faire plus qu'une pour faciliter les discussions. Philippe précise que ces sociétés sont très riches et peuvent largement investir. Philippe indique également que la société paiera une location annuelle de Fr. 1'000.00.

Manesh ne comprend pas pourquoi on doit dissoudre quelque chose qui fonctionne et en sachant que les sociétés ont de l'argent. Philippe indique que c'est à cause du passage au MCH2. Ils doivent avoir la même comptabilité que nous, organe de révision, etc. pour quatre écritures par année.

Sébastien indique également qu'en réalité, nous sommes déjà copropriétaire du stand et que les charges ne changeront que très peu pour nous.

La parole n'étant plus demandée, Nicole procède à la lecture de l'arrêté relatif à la dissolution de STIVAB.

Ce dernier est passé au vote : **ACCEPTE Oui : 4 /** Non : 0 / Abstention : 6

Nicole passe au point suivant

Arrêté concernant le « Déneigement »

Nicole procède à la lecture du rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au déneigement.

Nicole demande s'il y a des questions

Emily souhaiterait savoir combien de propriétaires sont concernés ? 13.

Emily demande si une information est prévue pour les propriétaires ? Emilie indique qu'un courrier leur sera envoyé avec une copie de l'arrêté.

La parole n'étant plus demandée, Nicole procède à la lecture de l'arrêté relatif au déneigement.

Ce dernier est passé au vote : **ACCEPTE Oui : 7 /** Non : 2 / Abstention : 1

Nicole passe au point suivant

Informations de chacune des commissions

Commission Financière
Sophie nous indique que la dernière séance était celle qui concernait le budget.

Commission de développement
Sophie nous informe que la réunion pour les 200 ans de la commune a eu lieu. Un grand nombre d'habitants ont répondu présents. La commission a reçu des remerciements. Un retour a été fait aux personnes présentes. L'inscription pour les différentes tâches est ouverte pour les personnes présentes à la séance. Une séance est prévue prochainement.

Commission d'urbanisme
Estelle nous indique qu'il n'y a pas eu de séance depuis la dernière fois.

Commission de la police du feu et de la salubrité publique
Manesh nous indique qu'ils n'ont rien de spécial à signaler. Des visites de contrôle ont déjà été effectuées.

Commission énergie
Jérôme nous indique qu'il n'y a pas eu de séance depuis la dernière fois.

Commission de naturalisations et d'agrégations
Emily indique qu'ils se sont retrouvés pour étudier un dossier. Estelle a pris la présidence et Emily est rapporteuse.

Commission école
Il n'y a pas eu de séance depuis la dernière fois. Des parents d'élèves se sont retrouvés pour la pose de la bâche du canapé forestier.

Commission du paysage
Il n'y a pas d'informations à signaler.

SEVAB
Il n'y a pas d'informations. La séance pour le budget est prévue demain.

Commission trafic
Il n'y a pas encore eu de séance.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations du Conseil communal

Nicole passe la parole à Sébastien.

Sébastien Commission trafic
Sébastien nous indique qu'il sera le référant du Conseil communal. Une séance sera agendée début 2022.

Sébastien Situation Auberge du Vieux-Puits
Sébastien nous informe que la situation du Vieux-Puits fera l'objet d'une discussion début 2022.
Pour résumé, la commune a beaucoup aidé le gérant afin qu'il puisse garder son activité en essayant de ne pas nous pénaliser. Malgré cela, à ce jour, nous avons quand même plusieurs loyers impayés.
Des tensions avec le gérant commencent à apparaître et ce dernier a mandaté quelqu'un pour le remplacer lors d'une rencontre qui aura lieu en fin d'année avec le CC.
Le CC souhaite avoir l'avis des membres du CG sur cette situation et savoir si en cas d'échec de négociation, le CG donne son accord afin de lancer les procédures pour récupérer les loyers impayés qui peut aller de la mise en demeure à une procédure juridique. Le Conseil communal a également conclu une assurance juridique pour palier à ce cas. Sébastien demande s'il y a des questions :

Estelle trouve très bien qu'on ait souscrit une protection juridique. Cependant, elle souhaite savoir si elle rentrera en matière était donné que l'affaire a débuté avant la signature du contrat. Séverine se renseignera. **Estelle** estime que la commune a tout fait pour aider le gérant et pense qu'il aurait pu trouver plus de solutions pour avoir plus de revenus.

Adrien souhaite avoir plus de détails sur l'historique de l'affaire. Sébastien indique que le loyer normal est de Fr. 3'600.00 + Fr. 1'200.00 de charges. Avant le début de la COVID, le gérant avait déjà de la peine à payer les loyers, toutefois tout était payé en fin d'année. Depuis la COVID en 2020, une demande de baisse de loyer avait été acceptée par le Conseil communal. Cette diminution nous permet juste de couvrir les frais courants du bâtiment.

Jérôme indique que lors de la séance du CG précédant un délai avait été posé. Sébastien indique que le délai était au 30.12 de cette année. Comme nous n'avons toujours pas de nouvelles ni de solution de la part du gérant, le CC a mis un peu de pression et il a mandaté quelqu'un pour discuter avec nous.

Emily a souci que le mandataire soit plus de son côté que du notre, elle demande si on ne peut pas trouver quelqu'un de neutre. Sébastien indique que la personne concernée est quelqu'un du village et sera impartial.

Manesh estime que la situation n'est pas des plus faciles. Le gérant n'a plus de quoi payer les frais et Manesh pense qu'il risque de partir. Manesh demande si le gérant a déjà évoqué un potentiel départ. Sébastien indique que non. Jean-François l'a vu il y a quelques jours avec Philippe et le gérant est persuadé que son activité va repartir de plus belles. A chaque conversation il se fâche.

Estelle demande si en tant que propriétaire on a la possibilité de résilier le bail et de changer de gérant. Sébastien indique qu'on est lié par le contrat de bail jusqu'en 2023. Le bail peut être résilié sous conditions. Les loyers impayés font parties des conditions de résiliation. On peut également ne pas renouveler le bail en 2023.

Philippe indique également que le but n'est pas de l'enfoncer encore plus. Il faut qu'on trouve une solution qui convient aux deux parties.

Adrien ne connait pas le gérant mais estime qu'il faudrait peut-être envisager une convention de fin de rapport afin de nous donner la possibilité d'avoir un autre projet avec quelqu'un d'autre et lui proposer une porte de sortie. Adrien partage également la crainte des autres membres concernant la protection juridique. Sébastien explique qu'elle ne servira pas qu'à cette situation. Aujourd'hui, des plaintes sont déposées pour un oui ou pour un non.

Nicole complète en disant que l'intérêt de la protection juridique est également de pouvoir poser des questions concernant les procédures à faire et ne pas se retrouver piégé pour vice de forme.

Le cas sera repris en début d'année prochaine.

Sébastien **Camp de ski**

Le camp de ski est programmé et organisé il reste plus qu'à savoir si cela sera possible. Il faut maintenant voir ce que le Conseil fédéral décidera par rapport à la pandémie.

Sébastien **Aide conciergerie et transports scolaire en cas d'absence de Valérie**

Nous cherchons une personne pour aider Valérie pour la conciergerie et les transports scolaire. Ces postes ont pour but de remplacer Valérie quand elle est absente.

Nous avons reçu 6 candidatures dont une personne qui s'est déjà retirée. Les entretiens sont en cours. La validation sera faite en fin d'année pour que la personne puisse commencer début janvier.

Emilie **Sapin de Noël**

Emilie remercie les conseillers communaux pour l'aide à la décoration. Le ramassage des sapins aura lieu le matin du 8 janvier aux endroits prévus.

Jean-François **Aménagement du territoire**

L'étude du PAL a été transmise à l'Etat. Une offre a été demandée à trois bureaux d'urbanisme pour l'établissement du cahier des charges. Tout a été fait en collaboration avec la Brévine et Le Cerneux-Péquignot. La Commission d'urbanisme sera convoquée en temps voulu.

Jean-François **CAD**

Viteos est toujours intéressé par le projet. Une étude de faisabilité sera faite début 2022 avec une analyse du CAD existant.

Jean-François **Plan communal des énergies**

Ce plan est à établir d'ici 2025. Une offre a été demandée auprès de trois bureaux.

Jean-François **Antennes 5G**

Lors de la dernière séance du CG, Kewin avait fait une demande concernant les antennes 5G. L'administration s'est renseignée auprès des communes environnantes. Jean-François explique les emplacements des différentes antennes. De notre côté, nous n'avons jamais eu de demandes.

Philippe **Convention ramonage**

La convention ramoneur a été envoyée au Service de la sécurité civile et militaire du canton pour contrôle. Un point a été rajouté en cas de litige : les propriétaires ont la possibilité de faire effectuer le ramonage a un autre ramoneur, pour ce cas, la commune devra être avisée. Un droit de timbre de Fr. 500.00 devra être versé à la commune par le ramoneur. Une assemblée de l'ECAP est prévue le 24 mars prochain.

Nicole demande s'il y a des questions pour le Conseil communal :

Emily demande quand est-ce que le toit du canapé forestier va être posé. Emilie indique qu'au vu des conditions météorologiques, le toit sera posé au retour des beaux jours et une fois que le terrain sera sec. Curdin indique que toute la couverture de toiture est prête, il reste plus qu'à la poser.

Fabio demande si les communes touchent une compensation financière en cas de la pose d'une antenne 5G sur leur territoire. Jean-François indique que la commune ne touche rien mais probablement que les propriétaires des terrains où sont posées les antennes sont rémunérés.

Kewin demande si la réponse au courrier de Monsieur Cuenot concernant le club de pétanque a été faite. Philippe indique que c'est un dossier important qui ne concerne pas uniquement la cabane du club, il y a également d'autres points à traiter. Une lettre a été envoyée au comité et nous n'avons toujours pas de nouvelles. Sébastien nous indique que le comité a eu une réunion dernièrement et qu'on aura un retour prochainement. Jean-François et Sébastien se retireront des décisions puisqu'ils font partie du Conseil communal et du Club de pétanque. La Commission développement s'occupera de ce dossier en tant que médiateur entre la commune, le club de pétanque et le voisinage.

Jérôme rebondit sur le fait que Jean-François et Sébastien se retire dans ce dossier et les félicitent de la démarche. Concernant la convention ramoneur, dans la même optique, il émet la possibilité que Philippe en fasse de même puisqu'il fait partie du même parti politique que Monsieur Steudler. Philippe indique que cela est possible. Cependant, la commune n'a pas de litiges avec le ramoneur.

Nicole indique que la bâche de la cabane risque de ne pas tenir l'hiver. Nicole va vider l'eau tous les jours. Mais ce n'est pas pratique. Emilie réfléchira à une solution transitoire pour l'hiver.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Création de l'agenda 2022

Nicole indique les dates de séances pour l'année 2022 :

- Mercredi 23 février 2022
- Mercredi 8 Juin 2022
- Mercredi 7 Septembre 2022
- Mercredi 7 Décembre 2022

Nicole passe au point suivant.

Divers

Nicole nous rappelle qu'il est reste encore et toujours une place vacante au Conseil communal.

En remplacement de Manesh, démissionnaire, est nommée à la Commission financière à l'unanimité Nicole Künzi.
Kewin n'est pas remplacé à la Commission de la police du feu puisqu'aucune visite n'est prévue en début d'année.
Pour la Commission paysage et la commission trafic, il n'y a pas non plus de remplacement. Kewin est également dans la Commission école et Manesh faisait partie de l'intercommunal. Pour le moment, son remplacement à l'intercommunal n'est pas nécessaire, Nicole indique à Emily qu'elle devra l'accompagner s'il y a une séance.

Estelle, au nom de l'Entente, souhaite que les commissions puissent à l'avenir discuter de leurs comptes respectifs avant les comptes et le budget.

Sébastien tient à remercier, au nom du Conseil communal, Manesh pour son engagement envers la commune et lui souhaite tout de bon pour l'avenir. Il tient également à remercier Séverine et Mégane pour leur travail tout au long de l'année. Ensemble, elles forment une équipe de choc. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde.

Estelle remercie la commune pour les chocolats et le Conseil communal pour leur travail.

Emily nous indique que pour la naissance du bébé de Romane, elle a préparé une carte avec une cagnotte.

Nicole a eu beaucoup de plaisir avec les membres du Conseil général et les commissions. Elle remercie le bureau et le Conseil communal. Elle remercie tout le monde pour la confiance. Elle précise que les chocolats sont de la part de Sébastien.

Manesh tient à féliciter et remercier Sébastien pour son discours fait aux nouveaux citoyens.

La séance est levée à 22h46.

ADMINISTRATION COMMUNALE
La collaboratrice administrative
Mégane Verdon

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La Présidente — Nicole Künzi
La Secrétaire-adjoint — Emily Faivre